



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet R&R D'EMM MILITARISÉ	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-173993/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-173993	Date 2017-10-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HS-643-73434	
File No. - N° de dossier hs643.W8486-173993	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-11-02	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chenier, Jeremy G.	Buyer Id - Id de l'acheteur hs643
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0868 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 003

Cette modification est effectuée afin de prolonger la date de clôture des soumissions et de modifier l'annexe A - Énoncé des travaux, l'annexe B - Critères d'évaluation techniques obligatoires, et l'annexe C - Réponses aux Critères d'évaluation techniques obligatoires.

1. Date de clôture des soumissions

Supprimer : 2017-10-26

Insérer : 2017-11-02

2. Annexe A - Énoncé des travaux

Supprimer : Dans son intégralité

Insérer : l'annexe A - Énoncé des travaux ci-joint

3. Annexe B - Critères d'évaluation techniques obligatoires

Supprimer : Dans son intégralité

Insérer : l'annexe B - Critères d'évaluation techniques obligatoires ci-joint

4. Annexe C - Réponses aux Critères d'évaluation techniques obligatoires

Supprimer : Dans son intégralité

Insérer : l'annexe C - Réponses aux Critères d'évaluation techniques obligatoires ci-joint

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS

ANNEXE A

Énoncé de travail

Réparation et entretien d'équipement de manutention de matériel

Date: 23 octobre 2017

Préparé par:

DSVPM 4-2-1
Quartier Générale de la Défense National
Edifice, Major General George R. Pearkes
Ottawa, Ontario
K1A 0K2



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

ÉNONCÉ DE TRAVAIL POUR RÉPARATION ET RÉVISION D'ÉQUIPEMENT DE MANUTENTION DE MATÉRIEL

1.0 PORTÉ

1.1 Le MDN a un besoin de réparation et révision, de représentants des services techniques et de soutien technique, Enquêtes spéciales et études technique (ESET) et Études d'ingénieurs d'investigation technique (EIIT) pour effectuer des inspections, réparations et révision de l'équipement de manipulation d'entrepôt et de ses composantes.

1.2 Objectif

L'objectif de cet énoncé de travail est de décrire les travaux requis par le MDN. Les réparations de la flotte d'équipement de manipulation d'entrepôt et de ses composantes assureront un approvisionnement continu en équipement en état de fonctionnement aux Forces armées canadiennes (FAC).

1.3 Contexte

Le remplacement de l'équipement de manipulation d'entrepôt existant ne se produira pas avant plusieurs années et par conséquent, un programme de réparation et de révision est nécessaire pour soutenir la flotte militarisée jusqu'au remplacement.

1.4 Liste d'équipement

L'équipement à être entretenu comprend, mais n'est pas limité à la flotte existante d'équipement de manipulation d'entrepôt militarisé que possède et opère le MDN comme suit:

- (a) Liftking: LK 35C: Qté 14 – 35,000 Lbs capacité (2004);
- (b) Liftking: CAN 6: Qté 18 – 6,000 Lbs capacité (2004);
- (c) Liftking: LK 935: Qté 38 – 9,000 Lbs capacité - Mat extensible (2004/15);
- (d) Liftking: CAN 10: Qté 20 – 10,000 Lbs capacité (2002/04/05);
- (e) Omega Lift: ARM XLM: Qty 6 - 9,000 Lbs capacité – Mat extensible (2015)
- (f) CVS: Qté 2 – CVS-F16 – 36,000 Lbs capacité (2015) ;
- (g) CVS: Qté 2 – F478 CVS Manipulateur de conteneur 99,000 Lbs (2013) ; et
- (h) Kalmar : Qté 2 – RT 240 Manipulateur de conteneur 53,000 Lbs (2014).

2.0 TERMINOLOGIE, DÉFINITION ET RÉFÉRENCES

2.1 Terminologie

FAC	Forces armées canadiennes
ÉME	Équipement de manutention d'entrepôt
MDN	Ministère de la défense national
RST	Représentant des services techniques
MFG	Matériel fourni par le gouvernement

Annexe A
23 octobre 2017

FEO	Fabricant d'équipement d'origine
R&R	Réparation et révision
SAE	Société des ingénieurs de l'automobile
SOW	Énoncé de travail

2.2 Définitions

Les définitions suivantes *doivent* s'appliquer au présent énoncé de travail

- (a) Les exigences obligatoires sont identifiées par le mot «**doit**». Les écarts ne seront pas autorisés;
- (b) Les «capacités d'atelier» sont définies comme les outils, la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires pour fournir les services demandés; et
- (c) Dans le présent document, «fourni» **doit** signifier «fourni et installé».

2.3 Documents de référence

Le MDN fournira des renseignements techniques supplémentaires lorsque nécessaire pour appuyer des caractéristiques et / ou des accessoires militarisés spécifiques et une copie de la publication A-LM-184.

3.0 EXIGENCES

3.1 Général

L'entrepreneur **doit** fournir les services suivants sur une base selon la demande.

- a) Réparation et révision;
- b) Représentants des services extérieurs ;
- c) Enquêtes spéciales et études technique (ESET); et
- d) Études d'ingénieurs d'investigation technique (EIIT).

3.2 Réparation et révision

3.2.1 **Étendue des travaux** : L'étendue des travaux comprendre les éléments suivants:

- (a) L'entrepreneur doit fournir une capacité d'atelier pour inspecter, réparer et entretenir l'équipement énuméré au paragraphe 1.3 ci-dessus, sur demande et tel que décrit dans l'autorisation de tâche (DND 626);
- (b) L'entrepreneur doit fournir une capacité d'atelier pour inspecter, réparer et entretenir les ensembles principaux et composantes de l'équipement énuméré au paragraphe 1.3 d'Appendice A.2 ci-dessus lorsque cela est demandé et décrit dans l'autorisation de tâche (DND 626);et
- (c) L'entrepreneur **doit** fournir une capacité d'atelier pour réaliser des réparations de carrosserie et appliquer la peinture conformément aux indications figurant à l'Appendice A1 sur demande et comme défini dans l'autorisation de tâche (DND 626);

Annexe A
23 octobre 2017

- 3.2.2 **Inspection entrante:** Lors de l'inspection entrante, l'entrepreneur **doit** consigner la date et le numéro de série et / ou le numéro de la plaque d'immatriculation de chaque équipement reçu. L'entrepreneur **doit** signaler toute sous-composante manquante ou étiquette de condition de CF 942. L'Entrepreneur **doit** aviser l'Autorité Technique si des pièces ou éléments généralement considérés comme faisant partie de l'assemblage sont manquants ou endommagés. Ces informations doivent être transmises à l'autorité technique dans les 5 jours civils suivant la réception de l'équipement.
- 3.2.3 **Inspection de diagnostic détaillée:** L'entrepreneur **doit** effectuer une inspection détaillée de diagnostic pour déterminer la main-d'œuvre, les pièces et les coûts associés à la réparation. Une copie du rapport d'inspection détaillée de diagnostic **doit** être transmise à l'autorité technique au plus tard 20 jours civils après la réception de l'équipement. Les travaux recommandés dans le rapport doivent être conformes aux recommandations du fabricant d'origine de l'équipement.
- 3.2.4 **Acceptation du rapport de diagnostic détaillé:** Le MDN examinera et acceptera le rapport d'inspection de diagnostic détaillé dans les 10 jours ouvrables. Le MDN modifiera le contenu de l'autorisation de tâche (DND 626) au besoin afin de procéder uniquement avec réparations autorisées.
- 3.2.5 **Normes et certifications:** Lorsqu'une norme ou une spécification est spécifiée et que l'entrepreneur offre un équivalent, cette norme de spécification équivalente **doit** être fournie sur demande. Lorsque la certification d'équipement d'une norme telle que la Société des ingénieurs de l'automobile (SAE ou autre) est requise, l'entrepreneur **doit** fournir la certification sur demande.
- 3.2.6 **Portion militarisés de l'équipement:** La portion militarisée de la flotte est normalement l'éclairage et la peinture. Des précisions sur la peinture et le revêtement figurent à l'Appendice A1.
- 3.2.7 **Pièces de rechange:** Toutes les pièces de rechange utilisées pour les réparations en vertu de ce contrat **doivent** être identiques ou équivalentes en forme, en fonction et en qualité comme les pièces originales. Le matériel ou la réparation soumis à la durée de conservation doit être nouveau et la durée de conservation restante ne peut être inférieure à 75 pour cent pour les articles contenant des matériaux élastomère.

3.3 Représentant des services techniques :

L'entrepreneur **doit** fournir une capacité de représentant des services techniques (RST) dans les cinq (5) jours ouvrables dans l'est, le centre et l'ouest du Canada sur demande et comme défini dans l'autorisation de tâche (DND 626). La portée de ce travail peut inclure, sans s'y limiter à:

- a) Réparation mineure de moins d'une journée de travail;
- b) Dépannage et diagnostic; et
- c) Réparation urgente pour appuyer les opérations.

4.0 SOUTIEN

Le MDN fournira des renseignements techniques supplémentaires lorsque cela sera nécessaire pour appuyer des caractéristiques et / ou des accessoires militarisés spécifiques.

5.0 LIVRABLES

5.1 L'entrepreneur **doit** compléter et livrer tous les travaux définis dans l'autorisation de tâche (DND 626).

5.2 Une copie de la certification de l'entrepreneur **doit** être fournie avec chaque envoi et **doit** être conforme au paragraphe 5.1 figurant à l'annexe A-Énoncé de travail. Le numéro d'autorisation de tâche du destinataire **doit** être cité. Un (1) ensemble complet (dans l'enveloppe) **doit** être fixé au couvercle supérieur intérieur d'un (1) boîtier, qui **doit** être clairement marqué "bon d'emballage ci-joint".

Appendice(s)

Appendice A1 – APPLICATION DE PEINTURE ET CARROSSERIE

Appendice A2 – MHE liste des composantes

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

- 1.0 **Instructions** – Les instructions suivantes s'appliquent à l'interprétation de cette partie de l'évaluation :
- (a) Les soumissionnaires **doivent** traiter, sous la forme d'un texte narratif, tous les sujets couverts par les critères d'évaluation techniques obligatoires présentés ci-après. Les réponses consistant en une simple déclaration de conformité sans explication peut ne pas être accepté; et
 - (b) Les soumissionnaires devraient remplir le formulaire Annexe C « Réponses aux critères d'évaluation techniques obligatoires », en cochant les éléments de conformité pour chaque exigence et retourner ce formulaire avec leur soumission.
 - (c) Les soumissionnaires peuvent référer à une autre section de leur soumission si les détails concernant le critère est déjà référencé ailleurs dans la soumission
- 2.0 **Profil de la société**
- (a) Le soumissionnaire **doit** démontrer avoir été en affaire depuis au moins cinq (5) ans travaillant sur même type d'équipement cité dans le présent document et fournir des détails sur les contrats liés à l'inspection, la réparation et l'entretien de l'équipement et des composants semblables énuméré à l'annexe A paragraphe 1.4 : et
 - (b) Les soumissionnaires **doit** fournir au moins cinq (5) copies de facture et ou copies de commande pour chacune des cinq (5) dernières années. Les copies de factures **doivent** indiquer le nom et l'adresse du client.
- 3.0 **Installation**
- (a) Le soumissionnaire **doit** démontrer qu'il a la capacité (installation et personnel) de travailler sur quatre (2) pièces d'équipement à la fois de dimension minimum de 166 pouces de hauteur, 134 pouces de largeur et de 386 pouces de longueur et un espace d'entreposage sécurisé pour les équipements en attente de réparation ou en attente des procédures de retour suite aux réparations ;
 - (b) Le soumissionnaire **doit** être en mesure de stationner dans un espace sécurisé (4) pièces d'équipement ou plus à la fois de même dimension que ci-dessus;
 - (c) Le soumissionnaire **doit** démontrer qu'il a la capacité (installation et personnel) de peindre au moins (1) pièce d'équipement de dimensions minimal de 108 pouces de hauteur. 100 pouces de largeur et de 192 pouces de longueur.

Annexe B

Date : 23 octobre 2017

(d) Le soumissionnaire **doit** fournir une description de l'espace de travail et de la espace de espace sécurisé qui sera utilisé dans l'exécution du travail. L'espace d'entreposage l'extérieur **doit** être clôturé et verrouillable avec un accès contrôlé le jour et équipé d'une caméra de surveillance. La clôture **doit** être d'au moins 8 pieds de haut avec des barbelés; et

(e) Le soumissionnaire **doit** fournir un croquis d'aménagement ou un dessin de l'espace de travail et de l'espace d'entreposage que sera utilisé dans l'exécution du travail.

4.0 **Personnel**

(a) Le soumissionnaire **doit** fournir une liste de tout le personnel prévu pour effectuer des travaux dans le cadre du contrat, y compris les détails pertinents de qualification, de formation et d'expérience dans le domaine de l'expertise technique requise ;

(b) Le soumissionnaire **doit** fournir un curriculum vitae et l'historique de travail pour le chef mécanicien impliqué dans le travail spécifié. Le chef mécanicien **doit** avoir un permis de mécanicien provincial ou territorial valide dans la province ou le territoire de l'installation pour travailler sur l'équipement énuméré à l'annexe A, paragraphe 1.4. Le chef mécanicien **doit** avoir un minimum de dix (10) ans d'expérience technique à travailler sur le même type d'équipement cité dans le présent document avec au moins trois (3) années d'expérience en supervision ;

(c) Le soumissionnaire **doit** fournir un curriculum vitae et l'historique de travail pour le soudeur (s) impliqué dans le travail spécifié. Le soudeur **doit** avoir un permis provincial ou territorial valide dans la province ou de l'installation d'un territoire à travailler sur l'équipement énuméré à l'annexe A, paragraphe 1.4. Le soudeur **doit** avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail de soudage sur le même type d'équipement cité dans le présent document et **doit** être certifié aux normes W47.1 de la CSC(CSA) par le Bureau canadien de soudage (CWB);

(d) Le soumissionnaire **doit** fournir une copie de la lettre de validation courante du CWB; et

(e) Le soumissionnaire **doit** fournir une photocopie de licences valides pour les soudeurs et le chef mécanicien.

5.0 **Sous-traitance** – Le cas échéant, le soumissionnaire **doit** fournir des renseignements sur un plan de sous-traitance, précisant les tâches à sous-traiter et les procédures permettant d'assurer le suivi de la qualité et des livraisons. Le soumissionnaire **doit** s'assurer que les sous-traitants satisfont aux exigences spécifié de ce contrat.

6.0 **Assurance qualité** - Le soumissionnaire **doit** démontrer avoir un plan d'assurance de la qualité comprenant une procédure de correction et de suivi. Une copie de l'assurance de la qualité **doit** être fournie avec la soumission.

RÉPONSES AUX CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Le soumissionnaire devrait remplir le questionnaire suivant et le retourner avec la soumission:

Nota: Chacun des points suivants se rapporte aux paragraphes de l'Annexe B

	Fournie Référence Page soumission
2.0 <u>Profil de la société</u>	
(a) Expérience de travail.	_____
(b) Copies de factures.	_____
3.0 <u>Installation</u>	
(a) Capacité de travail	_____
(b) Capacité d'accueillir dans un espace sécurisé	_____
(c) Capacité de peindre	_____
(d) Description l'espace de travail et de l'espace d'entreposage	_____
(e) Plan de l'espace de travail et de l'espace d'entreposage	_____
4.0 <u>Personnel</u>	
(a) Liste du personnel et informations appropriées	_____
(b) CV et antécédents professionnels du mécanicien en chef	_____
(c) CV et antécédents professionnels du soudeur(s)	_____
(d) Copie de la lettre de validation courante du CWB	_____
(c) Copie des permis et certificats	_____
5.0 <u>Sous-traitance</u>	
Plan de sous-traitance. (Si applicable - spécifiez)	_____
6.0 <u>Assurance qualités</u>	
Copy du plan d'assurance qualité	_____